RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-trois
Le premier avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/03/2023

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT : Néant

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - M14 BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour exposer au Conseil Municipal les résultats de clôture du compte administratif 2022 du budget principal M14 qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de..... 776 253,22 €
Et
- un déficit d'investissement de..... 156 002,82 €

Monsieur Fabien ARJAILLES précise que la commune se trouve depuis le 01/01/2023 dans le cadre d'une gestion spécifique liée au transfert de compétence eau-assainissement à la Communauté de Communes CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES « Terres Solidaires ».

.../...

L'ancien budget M49 a été dissout et un budget M49 de convention de gestion a été acté.

La totalité des résultats du compte administratif 2022 du budget M49 Service des Eaux-Assainissement sont intégrés aux résultats du compte administratif 2022 du budget M14 budget principal.

Il indique que les résultats du compte administratif 2022 M49 s'élèvent à

- un excédent de fonctionnement de..... 138 634,50 €

Et

- un déficit d'investissement de ..... 139 275,21 €

Suite à l'exposé de Monsieur Fabien ARJAILLES et après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 9 voix pour, 0. voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement M14 et M49 comme suit :

- Financement de l'investissement
Pour un montant de..... 407 121,46 €

Et

- Reprise en exploitation
Pour un montant de..... 507 766,26 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
12 AVR. 2023
Bureau du Courrier

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 07/04/2023
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 17 AVR. 2023
⇨ Publié ou affiché le 17 AVR. 2023

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Résultat d'investissement

A = Déficit d'investissement de l'année 2022 à financer sur le BP 2023	**275 278,03**

B = Reste à réaliser (dépenses engagées non payées)	
Éclairage public Masseline + travaux divers éclairage	3 500,00
Signalétique Charte	313,20
Etude aménagement du village	38 283,01
Acquisitions terrains	33 584,00
Travaux curage lac + étude barrage	58 690,07
Carte communale	8 310,00
Travaux école tranche 2	65 648,15
TOTAL	**208 328,43**

C = Reste à encaisser (subventions + FCTVA)	
	76 485,00
TOTAL	**76 485,00**

D = Excédent d'investissement de l'année 2022	

Besoin en investissement sur opérations engagées = ([A + B] – [C + D])	**407 121,46**

Résultat de fonctionnement (CA 2022)	**914 887,72**

CONCLUSION	
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	**407 121,46**
AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT	**507 766,26**